

**Le bulletin
d'informations de
la Délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la Délégation
<https://apf-francehandicap35.org/>



SOMMAIRE

Page 1 :

◊ **Édito ,sommaire
agenda**

Pages 2 à 7 :

◊ **Actualités nationales**

Rentrée scolaire et école
inclusive, coût de la place
dans les établissements,
Emploi,
Politique et handicap,
Ressources, accessibilité

Pages 8 et 9 :

◊ **Infos nationales APF**

Retour sur l'Assemblée
Générale, annuaire des
cabinets de soins
accessibles, pouvoir d'achat

Pages 10 à 14 :

◊ **Infos territoriales**

MDPH 35, bilan 2021,
prestations à vie
Nouvelle directrice
Le polyhandicap
Le salon Autonomix,
Les initiatives solidaires

Page 16 à 20 :

◊ **Infos Délégation 35**

Groupe Initiatives et
sensibilisation, Semaine
locale du handicap, Services
à la personne, Projet
associatif, Café citoyen,
CAPFD et CAPFT,
recrutements, braderies,
agenda

Pages 21 et 22 :

◊ **Culture et sport**

Du côté des livres
Jeux olympiques et
paralympiques

Page 23 :

◊ **Divertissements**

Légende, recette, jeux

Page 24 :

◊ **Infos pratiques**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Édito

Bonne rentrée à chacun d'entre Vous !

Après la période estivale qui, nous l'espérons, a été joyeuse, reposante et ressourçante pour tous, nous vous souhaitons une excellente rentrée d'autant plus dynamique qu'elle nous a offert, dès le départ, un panel d'activités et de projets variés et mobilisateurs.

Rappelons-nous par exemple la semaine locale du handicap proposée du 24 septembre au 1^{er} octobre par la Ville de Rennes et à laquelle notre Délégation et un grand nombre d'acteurs ont participé en organisant plusieurs manifestations sur lesquelles nous reviendrons plus longuement dans notre prochain bulletin.

N'oublions pas non plus, en ce début de rentrée, de nous féliciter de l'avancée historique que nous avons enfin obtenue au niveau national avec la déconjugalisation de l'AAH le 20 juillet dernier. Une belle victoire collective due à notre grande mobilisation !

De nombreuses activités et de nouveaux projets nous attendent.

Au niveau national, la construction du projet associatif à partir du travail d'évaluation auquel les acteurs de notre département se sont fortement impliqués ; la mise en œuvre de la déconjugalisation ; l'indépendance financière des personnes en situation de handicap ; la vie à domicile.

La Délégation a déjà repris ses actions de sensibilisation, ses activités de loisirs : séjours régionaux, ateliers, sorties et autres rencontres conviviales... Ses projets sont nombreux : braderie du 16 octobre, formations, elle organise également des semaines à thème : relaxation, arts et handicap...

N'hésitez pas à consulter l'agenda de toutes ces actions ou à le demander à l'accueil de la Délégation. Vous constaterez que nos équipes, à commencer par nos salariés qui, toujours attentifs à nos demandes et soucieux de nos revendications associatives pour lesquelles ils développent beaucoup d'imagination, nous ont concocté un programme dynamique et mobilisateur.

Je vous invite donc au plus vite à nous rejoindre ou à nous retrouver pour œuvrer ensemble afin que chacun trouve sa place dans notre mouvement et dans la société.

Patrick Aubry, représentant départemental

Ne manquez pas :

- Retour sur l'AG de Rennes (P 8)
- Le bilan MDPH (P 10)
- Les actualités de la délégation (P 16 à 19)
- L'agenda (P 20)

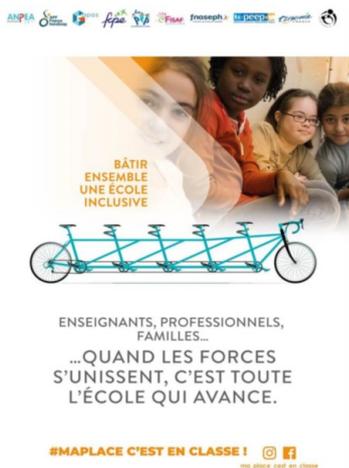




• RENTRÉE SCOLAIRE ET ÉCOLE INCLUSIVE

•• « Ma place, c'est en classe ! Bâtissons ensemble une école inclusive »

En cette dernière rentrée scolaire, tel était le motif de campagne de 10 associations (dont APF France handicap) impliquées dans la scolarisation des enfants en situation de handicap. Pour elles, les intentions ne suffisent plus, l'école ne deviendra vraiment inclusive qu'avec un effort collectif.



Un sondage, réalisé à leur demande et publié fin août, révèle que si les français se déclarent toujours aussi favorables à ce que les enfants en situation de handicap soient scolarisés dans les établissements ordinaires, ils

restent nuancés sur les capacités de notre système scolaire à les accueillir, notamment ceux qui présentent des troubles psychiques ou du développement intellectuel. L'école inclusive, pour devenir une réalité, doit s'interroger sur les dispositifs actuels, sur le rôle et la formation des professionnels et sur la coopération entre les différents acteurs.

Sur la présence d'enfants handicapés à l'école ordinaire, 8 français sur 10 considèrent que cette présence est bénéfique aux autres enfants et leur permet de devenir des adultes plus attentifs et plus à l'aise face au handicap. 60 % des français considèrent que les moyens alloués sont insuffisants. Ils reconnaissent

que des efforts ont été faits ces dernières années mais ils les jugent insuffisants en matière de formation, de disponibilité de moyens humains et d'accessibilité des bâtiments. Aujourd'hui encore, les associations dénoncent l'exclusion de trop de jeunes du fait de leur handicap et faute d'un accompagnement suffisant et adapté de l'école de la République. Le nouveau gouvernement doit engager une réflexion globale et une concertation sur les obstacles persistants à la scolarisation de tous les élèves en interrogeant le rôle et la place des différents acteurs et des dispositifs mis en place ces dernières années.

C'est tous ensemble que nous construirons une école pleinement inclusive !

•• Une rentrée scolaire ordinaire ?

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye, a présenté, fin août, les conditions dans lesquelles devrait se dérouler une rentrée scolaire marquée par une importante carence en enseignants, impliquant le recrutement en urgence de contractuels parfois sans formation ni expérience.

Le ministre a néanmoins annoncé une rentrée « résolument engagée pour la réussite de tous les élèves ».



La scolarisation des élèves en situation de handicap en chiffres (rentrée 2022)



Pour les élèves handicapés qui seront 430 000, il a confirmé

- la création de 300 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) pour en porter le total à 10 200,
- la création de 4 000 emplois d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Il n'a évoqué ni le besoin en enseignants spécialisés, ni l'éducation partagée remise en cause par des directeurs des services départementaux, ni le nombre encore élevé d'enfants handicapés laissés sans solution éducative.

L'équipe Han'Dizou prépare, pour la fin de l'année, un numéro spécial consacré à l'école inclusive. Ne le manquez pas !



• ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX : LE COÛT PAR PLACE

La CNSA, Caisse Nationale de solidarité pour l'Autonomie, propose une estimation nationale des coûts à la place, à partir des données issues des documents comptables et budgétaires transmis par les ESMS (Établissements Sociaux et Médico-Sociaux) entre 2017 et 2020

Pour les ESMS accueillant des enfants en situation de handicap

Dans les 2 300 établissements (108 000 places), le coût moyen par place est égal à 47 600 € par an.

Les coûts sont plus élevés dans les établissements ayant un accueil en internat et dans les établissements qui reçoivent des enfants atteints d'une déficience motrice importante ou d'un polyhandicap.

- EEAP (établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés) : 77 000 € (210 € / jour)
- IEM (instituts d'éducation motrice) : 59 000 € (162 € / jour)
- ITEP (instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques pour les enfants ayant des difficultés psychologiques et des troubles du comportement) : 49 000 € (134 € / jour)
- IME (au nombre de 1 300) : 43 000 € (119 € / jour).

Dans la plupart des cas (sauf IME) le coût moyen annuel est en baisse sur les 4 années observées (2017-2020) sans qu'on connaisse la raison de cette baisse.

Dans les 1 800 services

(SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile), le coût moyen par place observé en 2020 est égal à 21 000 euros. Le coût moyen a augmenté de 7 % sur quatre ans (entre 2017 et 2020).

Pour les ESMS accueillant des adultes en situation de handicap

Dans les 5 000 établissements (155 000 places), le coût moyen par place est égal à 35 000 € en 2020. Le coût moyen par place est très variable.

- MAS (maison d'accueil spécialisée) : 83 500 € (230 €/jour)
- FAM (Foyer d'accueil médicalisé) : 56 500 € (153 €/jour)
- FV (foyer de vie) : 40 000 € (131 €/jour).

Les coûts à la place sont significativement plus élevés dans les MAS et les FAM qui accueillent des adultes handicapés gravement dépendants, spécialement en cas d'hébergement en internat. Les MAS sont censés accueillir des personnes un peu plus dépendantes que la population hébergée en FAM. Dans l'ensemble des établissements, le coût annuel à la place a tendance à augmenter sur la période 2017-2020.

Dans les services, le coût à la place ne dépasse pas 20 000 € par an :

- SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) avec accompagnement médical et para-médical : 17 000 € (47 € / jour)

- ÉSAT (établissement et service d'accompagnement par le travail) 14 000 € (38 € / jour)
- SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) sans accompagnement médical et para-médical : 7 300 € (20 € / jour).

Les 1 500 SAVS-SAMSAH accompagnent 55 000 usagers ; dans les 1 500 ÉSAT travaillent 120 000 personnes (chiffres de 2018).

Qui paye ?

⇒ Les enfants
Les parents n'ont rien à déboursier pour l'accueil de leur enfant en établissement ou leur accompagnement par un service.

⇒ Les adultes
Ils doivent contribuer à leurs frais d'hébergement et d'entretien. Dans le cas le moins favorable, la somme laissée à leur disposition est égal à 30 % de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), soit 276 €. Les coûts restants sont financés par l'Assurance Maladie, le Département et la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).





• EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

•• Un lieu unique d'accompagnement pour les chômeurs handicapés, LUA

Le 29 octobre 2018 a été inscrit dans le programme de transformation du ministère du Travail « le rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi ».

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI
PRÉSENTENT

**Le lieu
UNIQUE
d'accompagnement**
pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap



Ce rapprochement entre les deux services s'est effectué en plusieurs étapes entre janvier 2020 et septembre 2022. Désormais, sur l'ensemble du territoire, les agences Pôle emploi sont le lieu

unique d'accompagnement (LUA) : tous les demandeurs d'emploi en situation de handicap sont accompagnés au sein des agences de Pôle emploi, que leur conseiller référent soit un conseiller Pôle emploi ou Cap emploi (selon la situation et les besoins de la personne accompagnée).

En Ille-et-Vilaine, le lieu unique d'accompagnement (LUA) est bien installé, car le département s'était porté volontaire très tôt pour participer aux premiers tests de mise en place de cette évolution. Désormais dans les 10 agences Pôle Emploi du 35, ce lieu unique existe.

•• Quelques chiffres pour l'Ille-et-Vilaine

Voici quelques chiffres 2021 pour le 35 sur l'accompagnement vers l'emploi :

- ♦ 3 940 retours à l'emploi de PSH (personnes en situation de handicap), soit + 11,8 % par rapport à 2020 (+9,5 % au niveau national),
- ♦ 43 % de taux d'accès à l'emploi 6 mois après une fin de formation soit une progression de 7,3 points par rapport à 2020 (42 % au niveau national).

Globalement, le taux de chômage des personnes handicapées est en baisse continue et atteint désormais 475 000 personnes.

Elles sont moins nombreuses à affronter le chômage mais elles sont de plus en plus nombreuses à affronter un chômage de longue durée : ainsi 200 000 demandeurs d'emplois handicapés pointent à Pôle emploi depuis plus de deux ans (+ 2,5 %).

•• Situation dans la fonction publique

Le nombre d'agents en situation de handicap a régressé en 2021

La loi oblige également les trois fonctions publiques (État, collectivités territoriales et hôpitaux) à employer 6 % de personnes handicapées dans leurs effectifs sous peine de verser une contribution au FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Ce Fonds révèle, dans son rapport annuel, une légère

baisse du nombre d'agents handicapés dans la fonction publique en 2021, en raison notamment de nombreux départs en retraite. C'est la Fonction Publique d'État qui a connu la baisse la plus sensible. Il faut savoir que, dans l'ensemble de la fonction publique, un tiers des bénéficiaires de l'obligation d'emploi a plus de 56 ans, ce qui provoquera encore un net recul du taux d'emploi si les administrations n'agissent pas

en matière de recrutement. Malgré cela leur taux d'emploi est supérieur à celui du secteur privé.

Les deux tiers des agents en situation de handicap dans la fonction publique sont des femmes.

Plus de la moitié appartiennent à la catégorie C, la moins bien rétribuée, mais on assiste toutefois à une évolution positive d'agents handicapés dans la catégorie A.

Handiss'Pensable

APF France handicap s'est engagée, en juin dernier, aux côtés de l'association OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) pour l'emploi des travailleurs handicapés en signant la Charte d'engagement « Handiss'Pensable » pour le recrutement des personnes en situation de handicap dans les métiers de l'intervention sociale et du soin.



/LES BRÈVES

• POLITIQUE ET HANDICAP

•• Nouveau gouvernement : une ministre déléguée aux Personnes handicapées

Tout autant pléthorique que le précédent, le nouveau gouvernement nommé par Elisabeth Borne, 1ère ministre, compte 42 ministres et secrétaires d'État. Parmi les premiers, figure une ministre déléguée aux Personnes handicapées : Geneviève Darrieussecq (chargée des anciens combattants dans le précédent gouvernement).



Elle est placée sous la tutelle du ministre des Solidarités, Jean-Christophe Combe, jusqu'alors directeur général de la Croix-Rouge. Damien Abad, pourtant fraîchement nommé, n'est pas reconduit ; son maintien était en effet hypothétique depuis le dépôt d'une plainte pour tentative de viol.

•• L'Assemblée nationale, mauvaise élève de l'accessibilité



La version 2022 de la célèbre fable de Jean-Pierre Claris de Florian, l'aveugle et le paralytique, est incarnée à l'occasion des élections législatives par José Beaurain

et Sébastien Peytavie. Ces deux candidats handicapés ont été élus à l'Assemblée nationale. Le premier, malvoyant devenu aveugle à cause d'un glaucome congénital, est membre du Rassemblement national. Le quadragénaire Sébastien Peytavie, membre du parti Génération.s, psychologue clinicien et paraplégique depuis ses 3 ans, se déplace en fauteuil roulant. Ces deux nouveaux députés handicapés vont obliger l'administration de l'Assemblée

nationale à mettre les locaux en accessibilité totale, et adapter les modalités de fonctionnement et de délibération parlementaires. L'hémicycle étant en gradins, Sébastien Peytavie ne pourra pas s'installer sur l'un des bancs et sera certainement mal placé dans la fosse. Et la masse de documents papier que doivent lire les députés va nécessiter pour José Beaurain leur transmission par voie numérique, entre autres aménagements nécessaires.

• RESSOURCES

Augmentation de l'AAH et des pensions d'invalidité à compter du 1^{er} juillet :

+ 4 % qui ne suffiront pas à compenser l'inflation (+ 6 %).

•• La déconjugalisation enfin adoptée

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) sera versée sans l'amputer des revenus du conjoint valide à compter du 1er octobre 2023.

Les amendements, visant à accélérer la date de mise en œuvre de la mesure, ont été rejetés par la majorité pour lui laisser le temps de mettre au

point un mécanisme s'assurant que personne ne sera lésé dans l'opération et que les systèmes informatiques seront actualisés.



•• La réforme de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés)

La première ministre parle d'« une réforme en profondeur » ; celle-ci devrait donc demander du temps avant d'être mise en œuvre.

Il est probable que ce sujet sera au cœur de la Conférence

nationale du Handicap (début 2023 ?). Elisabeth Borne a également annoncé que son gouvernement agira « pour l'accessibilité universelle, pour l'autonomie des personnes handicapées, notamment financière, pour la

transformation des structures médico-sociales, pour une meilleure reconnaissance des personnels, pour l'accompagnement », sans donner plus de précisions.



/LES BRÈVES

• RESSOURCES (SUITE)

•• Baisse en 2021 des crédits consacrés au handicap et à l'inclusion

Mis à part la dépense liée au financement de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), on constate une sous-consommation des crédits « handicap et dépendance », (aide au poste en ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail), emploi accompagné, maltraitance).

À la suite de la Cour des Comptes, le Collectif Handicaps s'insurge d'autant plus contre l'utilisation des crédits de rémunération des travailleurs en ESAT pour financer l'accessibilité de la communication gouvernementale. Même situation pour l'« inclusion scolaire » :

les rectorats ont pourtant refusé de recruter des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap), faute de budget, alors que les sommes non consommées représentent l'équivalent de 1 446 emplois à temps-plein.

• MATÉRIELS ET VIE AUTONOME :

UTILITÉ DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP ?

Le financement d'aides techniques par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est devenu très complexe et aléatoire. Une aide technique se voit appliquer une modalité de tarification différente selon qu'elle :

- est inscrite sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) et sur un arrêté PCH : lorsque le montant prévu par l'arrêté est identique à celui de la Sécurité Sociale, le montant PCH attribué est nul ;
- est inscrite sur la LPPR et non inscrite sur un arrêté PCH : la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées) notifie un rejet PCH au motif

que l'aide technique ne peut être financée que par la Sécurité Sociale ;

- est inscrite sur un arrêté PCH et non inscrite sur la LPPR : le montant financé est celui inscrit sur l'arrêté PCH (dans la limite des frais engagés par la personne) ;
- n'est ni inscrite sur un arrêté PCH, ni inscrite à la LPPR : l'aide technique est financée à hauteur de 75 % de son prix s'il s'agit d'un matériel spécifique handicap, et à hauteur de 75 % de son surcoût par rapport à un matériel dit « de base », non spécifique handicap qui apporte une facilité d'usage.

Enfin, les options et accessoires des fauteuils roulants qui ne

sont pas inscrits sur un arrêté PCH ni sur la LPPR sont pris en charge à 75 % de leur coût, dans la limite du tarif applicable au fauteuil roulant.

Rappelons également que la liste des matériels et produits finançables par la PCH n'a pas été complétée, ni les tarifs réévalués, depuis 2008. D'autre part, l'instruction d'une demande auprès de la MDPH est longue, une année en moyenne, pour un résultat aléatoire.

Toutefois, en cas de rejet (partiel ou global) de prise en charge, les demandeurs peuvent toujours saisir le Fonds Départemental de Compensation.

• ACCESSIBILITE

•• Accessibilité numérique : rejet des poursuites

La Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA) avait mobilisé plusieurs utilisateurs déficients visuels de sites Internet commerciaux privés, d'un service public et d'un lieu touristique pour poursuivre la secrétaire d'État aux personnes handicapées, au motif de son inaction en faveur de l'accessibilité numérique.

Le Conseil d'État a débouté tous les demandeurs, jugeant qu'il n'y avait pas lieu à statuer puisque, par des courriers postérieurs à l'introduction des requêtes, Sophie Cluzel a

rappelé leurs obligations aux sociétés et conseil départemental concernés.

Pour la plus haute juridiction administrative, cela suffit pour prouver que le Gouvernement agit en faveur du respect de la législation sur l'accessibilité numérique... Par ailleurs, on remarque que le site web du Conseil d'État n'est lui-même pas conforme aux règles d'accessibilité.





/LES BRÈVES

• ACCESSIBILITE

•• Aide à l'achat d'un vélo revalorisée

L'aide à l'achat d'un vélo neuf versée par l'État a été revalorisée mi-août pour une période de 4 mois et demi. Elle pourra atteindre 400 € pour un vélo classique à assistance électrique acquis par un usager handicapé et 2 000 € pour un vélo adapté

(3 000 € en cas de mise à la casse d'une voiture à carburant), sans pouvoir dépasser 40 % du prix d'achat. Vous pouvez prétendre à cette aide si vous bénéficiez d'une reconnaissance administrative de votre handicap ou d'une carte d'invalidité.



Attention, les matériels adaptés concernés ne sont pas précisés : informez-vous préalablement auprès du service administratif chargé d'instruire les demandes.

•• Arnaques aux travaux

Les résultats de l'action menée en 2019 par l'administration concernée à l'encontre de sociétés d'arnaques aux travaux d'accessibilité dans les commerces et locaux professionnels ont été publiés.

Un taux d'anomalies de 44 % a été constaté, en particulier

« des démarchages agressifs pour encaisser des sommes d'argent sans réaliser les travaux d'accessibilité » et l'utilisation de logos et expressions laissant penser qu'elles agissent au nom de l'administration.

Toutefois, les enquêtes sont complexes et il est difficile de

sanctionner les arnaqueurs qui utilisent des sociétés fictives dissimulées derrière des prête-noms ainsi qu'un circuit financier d'évasion immédiate de l'argent récolté vers des comptes à l'étranger.

•• Sites SNCF et accessibilité

Le site www.accessibilite.sncf.com a disparu, les informations étant transférées sur trois sites différents :

- www.sncf-reseau.com propose une section spécifique sur la politique générale d'accessibilité, les matériels utilisés, les rapports sur l'accessibilité, etc. ;
- www.sncf.com comprend des informations utiles aux voyageurs handicapés ;
- www.garesetconnexions.sncf.fr permet de trouver les informations relatives à l'assistance en gare (identification des gares accessibles et de celles disposant d'un service d'assistance aux personnes à mobilité réduite).

- À noter que l'achat de billets repose sur un quatrième site web, <https://www.sncf-connect.com/...>

pas simple de s'y retrouver !



•• Accessibilité des transports : assistance européenne

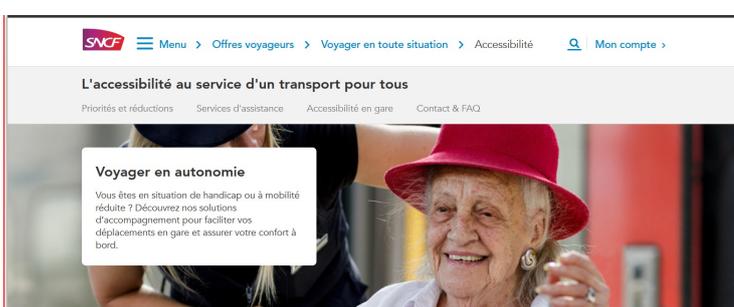
La SNCF Gares & Connexions a créé, mi-septembre, une page web orientant les voyageurs handicapés vers les différents formulaires des services d'assistance aux voyageurs handicapés. Elle est essentiellement utile pour les TER (Transport Express Régional) et les liaisons ferroviaires vers les pays voisins et l'Angleterre.

En fonction de la destination et du type de train, les clients sont dirigés vers les procédures Accès Plus ou spécifiques à d'autres compagnies (Eurostar, Deutsche Bahn, etc.).

A savoir : le nom des villes doit être saisi dans la langue du pays de destination.

Cette nouvelle page s'inscrit dans la perspective du déploiement l'an prochain de la plate-forme unique de réservation d'assistance distincte de l'achat de billets.

<https://www.sncf.com/fr/offres-voageurs/voyager-en-toute-situation/accessibilite>



• **RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN :
UNE PARTICIPATION RECORD !**

L'Assemblée générale d'APF France handicap a eu lieu le samedi 18 juin à Rennes et sur 12 sites en région, avec pour thème "Dynamiser l'engagement à APF France handicap, l'affaire de toutes et de tous".

Toutes les résolutions ont été adoptées :

- Rapport moral et rapport d'activité à 95,8 %
- Comptes annuels à 96,8 %
- Rapport financier à 97,1 %
- Barème de cotisations à 96,8 %
- Cooptation de Philippe Jeanneton à 95,2 % .

Une table ronde

Après une rétrospective des actions menées en 2021, une table ronde a été organisée autour du thème de l'AG « Comment dynamiser l'engagement à APF France handicap ? L'affaire de toutes et tous. »

Les participants ont apporté un éclairage sur cette question de l'engagement, à partir du rapport de l'Observatoire de la démocratie, de l'évaluation de la mise en œuvre du projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir", des orientations du conseil d'administration pour développer l'adhésion.

Y ont participé :

- Claire Thoury, présidente du mouvement associatif, grand témoin
- Jacky Decobert, vice-président, chargé du suivi de la mise en œuvre du projet associatif
- Sophie Frilley-Michel, membre de l'Observatoire de la démocratie, représentante régionale Occitanie
- Loïc Brissaud, administrateur, co-président de la commission vie du mouvement.

Une motion politique et un pacte social

Le conseil d'administration a également proposé une motion politique qui, comme l'a annoncé Pascale Ribes, présidente de l'association, "réaffirme nos positions et nos revendications dans le cadre d'un "pacte social" avec le président de la République, le gouvernement et les parlementaires. Un pacte dans lequel nous rappelons nos engagements, nos responsabilités et notre volonté de participer à la co-construction des politiques publiques. Un pacte qui demande aux pouvoirs publics des mesures et des réformes à engager dès aujourd'hui dans la perspective d'une refondation de la politique du handicap pour construire une société solidaire, apaisée et durable, fondée sur les droits humains."

La motion a été approuvée à 99,4 %.

Aux pauses, une vidéo proposait une **rétrospective des initiatives régionales** mises en œuvre en 2021 : une façon de se rendre compte du dynamisme de nos délégations et de nos territoires malgré la crise sanitaire.



Pascale Ribes, Présidente



Serge Widawski, Directeur général





• ANNUAIRE DE L'ACCESSIBILITÉ DES CABINETS DE SOINS

APF France handicap et le ministère de la santé ont lancé, en juillet dernier, le premier annuaire de l'accessibilité des cabinets des professionnels de santé.

Aujourd'hui, les 2/3 des personnes en situation de handicap disent avoir des problèmes d'accès aux soins et la moitié des personnes à mobilité réduite ont des difficultés pour se rendre dans les cabinets spécialisés.



Annuaire Santé,
de l'accessibilité des cabinets

Guide - n°10 - Juin 2022

L'objectif de cet annuaire est d'identifier et de valoriser l'accessibilité des lieux de soins pour les patients en situation

de handicap, d'obésité ou de perte d'autonomie.

Cet annuaire devrait être accessible au public à la fin de l'année, le temps que les professionnels s'y inscrivent.

Coordonnées pour les professionnels : [Accessibilité des cabinets - APF France handicap - Santé.fr \(sante.fr\)](#).

• REVENDICATIONS NATIONALES D'APF FRANCE HANDICAP SUR LE POUVOIR D'ACHAT : DES MESURES EN TROMPE -L'OEIL !

Les mesures relatives au pouvoir d'achat présentées début juillet par le gouvernement ne répondent pas aux attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

La revalorisation de 4 % annoncée sur les retraites et les prestations sociales (dont l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)) se ferait par anticipation des revalorisations prévues en 2023.

Les personnes en situation de handicap seront de nouveau pénalisées et maintenues sous le seuil de pauvreté.

Par ailleurs, l'aide exceptionnelle de rentrée pour les foyers les plus modestes n'est qu'une mesure ponctuelle.

⇒ APF France handicap revendique une revalorisation globale des minima sociaux pour les rapprocher du seuil de pauvreté.

⇒ APF France handicap demande également l'application **immédiate** du principe de la déconjugalisation de l'AAH, la prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'octroi des aides à la mobilité, la revalorisation des tarifs de la

prestation de compensation du handicap (PCH), notamment pour les aides techniques en raison de l'inflation galopante en ce domaine.



Faites des films



DU 17 AU 18 NOVEMBRE 2022

Palais du Grand Large / SAINT-MALO

Festival « Regards Croisés » : faites des films !

Cette année encore, APF France handicap est partenaire de ce festival qui valorise les talents des personnes en situation de handicap en leur donnant l'opportunité de s'exprimer à travers leurs courts-métrages. Le festival se tiendra au palais du Grand Large à Saint-Malo du 16 au 18 novembre 2022. Informations complémentaires : [Festival Regards Croisés | Courts Métrages Métiers & Handicaps \(festivalregardscroises.com\)](#).

Les Cordées

Depuis 14 ans, les Cordées APF France handicap, en partenariat avec l'association « Regards », challengent les adhérents sur leur concours littéraire et artistique. Le palmarès a été publié et récompense les meilleures œuvres dans les catégories suivantes : poésie, calligrammes et acrostiches, contes et nouvelles, textes humoristiques, lettres... Pour en savoir plus : le [Blog des Cordées](#) et la page [Facebook](#).



• LA MDPH 35, COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS 2021



Moyens de fonctionnement

Les moyens humains :

La MDPH dispose de près de 100 équivalents temps plein (ETP) pour effectuer les tâches qui lui reviennent. La majeure partie des moyens est affectée à :

- la gestion administrative des dossiers (plus de 30 ETP)
- l'évaluation des besoins (près de 40 ETP).

Le budget :

Pour couvrir les besoins, la MDPH 35 dispose d'un budget de 6 millions € provenant principalement :

- du département d'Ille-et-Vilaine : 3 millions €
- des instances nationales (État et Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie - CNSA) : 2 millions €.

Les relations avec les usagers peuvent prendre plusieurs modalités :

- réception à la MDPH : 6 000 personnes en 2021 (contre 17 000 en 2019)
- appels téléphoniques : 175 000 en 2021 (contre 80 000 en 2019)
- mails : 7 000 en 2021
- consultation du site internet : 120 000 en 2021 (contre 140 000 en 2019).

Il convient d'ajouter l'activité déployée localement par les CLIC (centres locaux d'information et de coordination) qui reçoivent des usagers (6 700 en 2021, un peu plus que la MDPH elle-même) et répondent à des demandes d'information par téléphone (11 500) ou par mail (4 000).

En 2021, 23 000 usagers ont déposé une ou plusieurs demandes auprès de la MDPH. Les demandes les plus fréquentes concernent

- la carte d'invalidité (ou carte mobilité inclusion - CMI) : 14 600
- la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) : 10 000
- l'allocation adulte handicapé (AAH) : 10 000
- la prestation de compensation du handicap (PCH) : 3 700
- l'allocation enfant (AEEH) : 3 500
- l'orientation vers un établissement ou un service médico social (ESMS pour adultes) : 3 000.

Si on se fie aux réponses au questionnaire de satisfaction proposé par la CNSA <https://mamdpd-monavis.fr/>, le taux de satisfaction est plutôt bon pour ce qui concerne l'accueil à la MDPH (88 %).

L'évaluation des besoins

peut donner lieu à des visites ou des entretiens directs avec l'utilisateur : il y en a eu 1 000 en 2021 (1 500 en 2019). Ces consultations visent principalement à recueillir des informations d'ordre médical, en particulier pour ce qui concerne l'attribution de la PCH.

Les décisions sont prises lors des réunions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) : 150 journées en 2021.

Malgré ce travail continu, les délais d'instruction sont trop souvent très longs et l'attente est insupportable pour les usagers :

- délai moyen de traitement des dossiers : 9 mois (France entière : 5,5 mois)
- délai de traitement des demandes d'allocation adulte handicapé (AAH) : 10,4 mois
- délai de traitement des demandes de prestation de compensation du handicap (PCH) : 9,2 mois.

Malgré les efforts déployés au sein de la MDPH, les délais d'attente pour les usagers sont toujours aussi longs : ils ne s'améliorent pas ; parfois même ils s'aggravent : dossiers adultes et demandes d'AAH notamment.

Les usagers peuvent demander que la décision prise soit revue ou modifiée :

- lors de la réunion de la CDAPH : 220 personnes auditionnées en 2021
- auprès du conciliateur (80 demandes en 2021)
- ou en déposant un « recours administratif préalable obligatoire » - RAPO - (723 demandes en 2021). Toutes ces demandes font l'objet systématique d'une réévaluation et donc d'une possible révision de la première décision. Les trois prestations les plus contestées concernent la carte mobilité inclusion, l'allocation adulte handicapé et le parcours de scolarisation.
- 85 recours devant un tribunal ont été examinés en 2021 ; 12 décisions ont donné satisfaction aux usagers demandeurs.

Si on se fie aux réponses au questionnaire de satisfaction proposé par la CNSA <https://mamdpd-monavis.fr/>, le taux de satisfaction concernant les aides proposées en réponse aux besoins n'est pas très élevé : un usager sur trois estime ne pas avoir reçu une réponse correspondant à ses besoins en 2021.



• À LA MDPH 35, MISE EN OEUVRE DE LA PROROGATION DES DROITS

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) d'Ille-et-Vilaine a déployé dès cet été 2022 un plan d'actions visant à agir de façon durable sur les délais de traitement des demandes, ainsi qu'à faciliter les démarches pour les personnes en situation de Handicap.



Un décret en date du 30/12/2019 permet aux Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et aux présidents de conseils départementaux de proroger les droits ouverts aux personnes adultes en situation de handicap sans nouvelle demande de leur part lorsqu'elles remplissent certaines conditions.

Qu'est ce que cela signifie ?

Concrètement une personne bénéficiant de droits ouverts peut voir ses droits prolongés

par la MDPH sans avoir besoin de déposer une demande de renouvellement.

Qui est concerné ?

Ce dispositif concerne les personnes adultes bénéficiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, et dont la situation de handicap est évaluée comme non

susceptible d'évoluer favorablement dans le temps.

Pour quelles prestations ?

Les prestations concernées sont l'Allocation Compensatrice Tierce-Personne (ACTP), l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), les Cartes Mobilité Inclusion (CMI) stationnement ou invalidité, ou encore l'orientation marché du travail et la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Les personnes remplissant les conditions n'ont pas de démarche à effectuer auprès de la MDPH : elles recevront les notifications de décision par courrier.

Ces notifications précisent la possibilité pour le bénéficiaire de solliciter à tout moment la MDPH afin d'obtenir un nouvel examen de sa situation.

Premier bilan

D'ores et déjà, la MDPH a traité 677 dossiers sur les 996 identifiés ; cela correspond à 1 071 prestations : 252 AAH, 312 CMI, 137 CMI Stationnement, 277 RQTH. Le processus est globalement réussi, il n'y a pas eu de difficulté technique majeure. Il n'y a pas eu de retour d'utilisateurs (mais 10 % d'adresses invalides). La fin de l'expérimentation est prévue en novembre. Ensuite il conviendra de prévoir les modalités d'élargissement pour le 1^{er} janvier.

Nouvelle enquête de satisfaction des usagers de la MDPH

Cette enquête nationale vous permettra d'évaluer les services de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et de donner votre avis sur le traitement de vos demandes. Les réponses devront servir à améliorer le fonctionnement de la MDPH. Vous pourrez également consulter les résultats des enquêtes des années précédentes...

Pour donner votre avis : [Enquête de satisfaction des usagers de MDPH | CNSA \(mamdph-monavis.fr\)](https://www.mamdph-monavis.fr)



• UNE NOUVELLE DIRECTRICE À LA TÊTE DE LA MDPH 35



Cécile Bizot, directrice adjointe des ressources humaines et des dynamiques professionnelles au Département d'Ille-et-Vilaine depuis 2018, été nommée en mai 2022 à la tête de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en remplacement de Thérèse Ollivaux partie en retraite. Cécile Bizot est titulaire d'un master 2 de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et est une ancienne élève de l'INET (institut National des Etudes Territoriales). Elle a été directrice du développement des publics et des transversalités, puis directrice de l'animation et de la coordination culturelle à la ville et métropole de Rennes (2012-2018).

• LE FONDS DE COMPENSATION (FDC) DE LA MDPH 35

Ce fonds, qui dépend de la MDPH, permet d'obtenir une aide complémentaire quand les sommes allouées par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ne couvrent pas l'ensemble des frais engagés (fauteuil coûteux, aménagement du domicile, du véhicule, etc.).

Pour pouvoir attribuer ces aides, le fonds reçoit une contribution de la part de

- l'État	220 000 € en 2021
- le département	200 000 €
- la caisse d'assurance maladie	45 000 €
- autres	50 000 €.

Le comité de gestion de ce fonds se réunit une fois par mois pour étudier les dossiers qui lui sont adressés.

En 2021, le comité de ce fonds s'est réuni 10 fois et il a pris 170 décisions d'attribution d'aides (137 en 2020).

• UNE NOUVELLE DIRECTRICE AU SAMS 35 APF FRANCE HANDICAP

Mme Albane Briand a pris la direction du SAMS 35 (Service d'Accompagnement Médico-Social) le 22 août dernier en remplacement de Laurence Tréhen, partie vers d'autres horizons après 28 ans d'investissement au SAMS.



Mme Briand aura en charge la poursuite et le développement de la dynamique du projet des services, de l'accompagnement des usagers et des relations et des partenariats mis en place avec l'ensemble du réseau.

Mme Briand a une forte expérience dans le sanitaire ; elle a été directrice des soins et responsable de l'EPHAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) au pôle Saint-Hélier puis à Kerpape où elle a coordonné la mise en place d'une équipe mobile d'accès aux soins.

Elle a aussi été directrice de L'IFPEK (Institut de Formation en Podologie, Ergothérapie, Masso-kinésithérapie).

• LE POLYHANDICAP, QUELQUES ÉLÉMENTS POUR MIEUX COMPRENDRE...

En France, un nouveau-né sur mille est polyhandicapé. La cause précise du polyhandicap est inconnue dans près d'un tiers des cas.

Le polyhandicap n'est pas une maladie en soi, mais une association de déficiences et d'incapacités correspondant à plusieurs types de causes. Ce qui définit le polyhandicap, c'est l'association de plusieurs déficiences (déficience motrice et déficience mentale sévère) ayant comme conséquence une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

Les principales atteintes sont :

- Une déficience intellectuelle sévère avec souvent une restriction des possibilités d'expression des émotions et de contact avec l'environnement, ainsi que des troubles du comportement.

- Des troubles moteurs avec des atteintes secondaires (déformations, contractures, positions anormales...) ;

indépendance très limitée (fauteuil roulant que la personne ne peut, le plus souvent, pas manipuler elle-même) ; troubles de la déglutition fréquents.

- L'épilepsie (dans près de la moitié des cas) pas toujours bien maîtrisée par les traitements.

- Des troubles sensoriels très fréquents (audition, vision) qui ne sont pas faciles à évaluer.

Malgré la restriction extrême de leur autonomie, les personnes polyhandicapées conservent toujours la capacité d'un développement harmonieux et heureux s'il leur est proposé un projet de vie respectueux de leurs besoins spécifiques et adapté à leurs modalités particulières de perception, d'expression et de relation.

L'éducation thérapeutique et l'accompagnement mettent tout spécialement l'accent sur



l'établissement d'une communication, d'un contact, d'une relation.

L'attention doit également se porter sur les soins de la vie quotidienne : l'alimentation, souvent adaptée en raison de difficultés de déglutition ou de mastication (risque de fausses routes qui peuvent nécessiter le recours à une sonde gastrique) ; les problèmes d'hygiène quotidienne (soins de peau, hygiène dentaire, élimination urinaire et fécale) et de santé (éducation motrice et prévention des complications (déformations...)).



• LE COLLECTIF POLYHANDICAP, UNE RENCONTRE AU SOMMET !



Rencontre

À sa demande, le Collectif Polyhandicap a rencontré conjointement le conseil départemental et l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le Collectif était représenté par 5 parents d'enfants et d'adultes polyhandicapés, soutenus par 2 représentants d'APF France handicap (son directeur régional et un élu du CAPFD 35). La vice-présidente du conseil départemental, Armelle Billard, a mené les débats avec le directeur départemental de l'ARS, M. Le Goff.

Depuis 2013

Le Collectif Polyhandicap milite depuis 2013 pour l'ouverture de places adaptées au polyhandicap dans les établissements médico-sociaux : courriers, rencontres des élus, pétitions, manifestations, forum, etc.

Les échanges avec les services du conseil départemental et de l'ARS ont abouti fin 2016 à un constat partagé : il manque 180 places pour accueillir dans le département adultes et enfants polyhandicapés.

Or, six ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée : la création de quelques places ici ou là n'ont pas du tout permis de résorber le retard accumulé. Et les listes d'attente continuent de s'allonger.

Au jour de la réunion (30 août 2022), on comptait par exemple :

- 31 enfants en liste d'attente à l'établissement de Chartres de Bretagne (+10 en attente d'inscription),
- 38 adultes inscrits en attente au Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Noyal sur Vilaine,

- 14 adultes et 9 enfants en attente dans les établissements de l'association Rey-Leroux de la Bouexière, etc...

L'un des nœuds du problème concerne les « amendements Creton » : les jeunes adultes polyhandicapés sont maintenus en établissement pour enfants faute de place en établissement pour adultes.

Cette solution d'attente présente de nombreux inconvénients : elle bloque les places pour accueillir les enfants inscrits sur liste d'attente ; les jeunes concernés sont en décalage avec le reste de la population de l'établissement : ils n'ont pas le même rythme, les mêmes intérêts, les mêmes besoins... et les professionnels ont des difficultés à gérer des groupes aussi disparates.

Le maintien à domicile ne constitue pas une solution : la prise en charge des personnes polyhandicapées nécessite l'accompagnement de professionnels ; le suivi est bien meilleur, y compris, par exemple, pour ce qui concerne le domaine médical où les parents sont souvent perdus. Par ailleurs, la vie est perturbée pour l'ensemble de la famille : un des parents est obligé d'arrêter de travailler, les frères et sœurs voient défiler dans la maison des intervenants pour la personne polyhandicapée ; la vie sociale est réduite à sa plus simple expression, etc. Les parents présents témoignent des situations d'épuisement auxquelles ils sont confrontés.

Quel message aux parents ?

Les représentants du conseil départemental et de l'ARS semblent attentifs aux messages que transmettent les familles. Ils reconnaissent qu'ils n'ont pas de solution à apporter dans l'immédiat. Ils font quand même mention des créations qui sont actées :

- ◇ 3 places en accueil de jour au FAM de Noyal

- ◇ 11 places, en 2023, en établissement de l'association Rey-Leroux de la Bouexière
- ◇ 12 places au FAM de Noyal d'ici 2025 (?).

La vice-présidente du conseil départemental reconnaît que les engagements inscrits dans le schéma départemental autonomie n'avaient pas été tenus en raison de « contraintes budgétaires » (l'engagement était la création de 41 places en FAM avant 2019).

Par ailleurs, du côté de l'ARS, la politique du tout inclusif, menée par la secrétaire d'État au handicap, a fortement freiné la création de places en établissement (MAS, Maison d'Accueil Spécialisée). Frein auquel s'ajoute la concurrence de la forte pression pour répondre aux besoins existants dans le secteur de l'autisme et de la déficience intellectuelle.

Ne pouvant donner de réponse immédiate aux demandes du Collectif, les représentants du conseil départemental et de l'ARS soulignent cependant que la démarche intervient au bon moment : c'est maintenant que le département commence à élaborer son schéma pour l'autonomie et les échanges tenus ce jour seront pris en compte quand viendra l'heure des décisions (1^{er} semestre 2023).

L'ARS connaîtra quant à elle le budget dont elle pourra disposer à la même époque et propose un nouveau rendez-vous en avril 2023.

D'ici là il est important que le Collectif continue à se mobiliser, notamment auprès des élus qui ont une forte influence au moment du vote des budgets. Importance également de rencontrer la ministre chargée des personnes handicapées avec le soutien d'APF France handicap et du Groupe Polyhandicap France.

**Le Collectif Polyhandicap
a encore bien du pain
sur la planche !**

• UN GUIDE SUR LA SÉCURITÉ EN LIGNE DES PERSONNES AUTISTES

Internet nous expose toutes et tous à des risques, comme presque toutes les grandes activités humaines complexes. Mais la sensibilisation et l'éducation peuvent nous aider à atténuer ces risques et à vivre en toute sécurité. Ce guide est destiné à aider les personnes autistes (ainsi que leurs parents, leur famille, leurs amis et leurs accompagnants) à se renseigner sur les risques

en ligne et sur la manière de les atténuer. Il met également en évidence les points positifs, pour montrer comment les personnes autistes peuvent utiliser et profiter d'Internet en toute confiance et en toute sécurité.

Informations détaillées sur : Troubles du spectre de l'autisme : guide de sécurité Internet

<https://fr.wizcase.com/blog/spectre-autistique-guide-de-securite/>



• LE SALON AUTONOMIC GRAND OUEST LES 12 ET 13 OCTOBRE À RENNES

Le salon Autonomic Grand Ouest « handicap, grand âge, maintien à domicile » est de retour à Rennes et se déroulera les 12 et 13 octobre au parc des expositions hall 5. Les exposants y présenteront leurs solutions et leurs

innovations dans différents domaines, comme les matériels adaptés et les aides techniques, les véhicules et transports adaptés, l'aménagement de l'habitat, l'accessibilité et l'urbanisme, la santé, l'hygiène et le bien-être,

le tourisme, la culture, les sports et les loisirs, les associations et services (mutuelles, collectivités et institutions, fédérations professionnelles), les services à la personne, les aidants familiaux...



• LES INITIATIVES SOLIDAIRES DU 17 JUIN AU 30 NOVEMBRE 2022

Le 17 juin dernier, à la Maison du Vélo à Rennes, a eu lieu le lancement de la 6ème édition des Initiatives Solidaires sur le thème de la mobilité et des solidarités.

Cette opération est organisée par Keolis Rennes - Réseau STAR, en partenariat avec Keolis Armor, SRTS Handistar, la SNCF, le Centre de shopping ALMA, et avec le soutien du Collectif Handicap 35 et Rennes Métropole.

Elle permet de mettre en valeur les partenaires qui proposent des actions pour faciliter la mobilité de tous, notamment des plus fragiles, et de proposer des services

autour de l'entraide, de l'accompagnement et de la solidarité. Au programme de cette rencontre, il y a eu la présentation des organisateurs et des partenaires, les premières nouvelles initiatives solidaires repérées ainsi qu'un regard sur les initiatives de 2021 qui ont été primées.

Le Collectif Handicaps 35 a proposé que les associations puissent également être candidates.

La cérémonie de remise des prix récompensant les initiatives les plus exemplaires aura lieu le 30 novembre prochain ; elle sera ouverte au public sur inscription (résultats dans le prochain bulletin Han'Dizou).



• QUE S'EST-IL PASSÉ CET ÉTÉ À LA DÉLÉGATION ?

•• La fête des bénévoles le 30 juin

Après une interruption due à la crise sanitaire, les bénévoles, nombreux, ont été heureux de se retrouver pour cette fête très conviviale le 30 juin dernier de 17h30 à 21h00.

conversations, les rires, les moments de partage et les retrouvailles semaient la gaieté et la bonne humeur au 40 rue Danton.

Un concert de la chorale de la Délégation a entamé les festivités. Les choristes étaient heureux de retrouver enfin un public après ces 2 ans de crise sanitaire, de confinement, de répétitions laborieuses en visio-conférence et s'en sont donné à cœur-joie. La tête dans les chansons, les bénévoles se sont ensuite retrouvés autour d'un apéritif coloré précédant la traditionnelle galette saucisse, pendant lesquels les



Merci à nos salariés et aux bénévoles qui les ont aidés de nous avoir offert cette belle soirée.

•• La journée du jardinage le 22 juillet

Le 22 juillet dernier, nous avons accueilli 5 jeunes qui devaient réaliser une action dans le cadre de la citoyenneté, encadrés par 2 éducatrices.

Afin de mener à bien cette action, 6 bénévoles de la Délégation se sont également mobilisés.

L'objectif de cette journée était d'embellir les abords de la Délégation et de rendre l'entrée de nos locaux plus agréable. Après un temps d'accueil des jeunes autour d'un jus de fruit et de gâteaux, Patrick A. a présenté notre association et plus particulièrement la Délégation 35.

Malgré la chaleur qui commençait à se faire sentir, les jeunes ainsi que nos bénévoles se sont mis à désherber, couper, bêcher, épandre les copeaux, balayer. A 13 heures, nous avons pris le repas en commun afin de poursuivre les échanges entre toutes les personnes présentes, puis l'après-midi a été consacrée à la plantation.

Nous tenons à remercier tout particulièrement l'entreprise ROBIN Productions d'Amanlis qui nous a remis gracieusement des plantes et fleurs.

Ce don a contribué à faire de ce temps une réussite dont tout le monde était fier. A nouveau MERCI à tous les acteurs qui se sont donnés sans compter et ce malgré une chaleur caniculaire.



Retrouvez d'autres événements de l'été à la Délégation dans les pages loisirs



/LES GROUPES

• BILAN DE L'ACTIVITÉ DES GROUPES RELAIS ET INITIATIVES

•• Sensibilisations, art, semaine locale du handicap, services à la personne...

Actions réalisées :

Elles se sont notamment déroulées lors de la Semaine Locale du Handicap organisée par la Ville de Rennes.

Actions de sensibilisation au handicap

Une sensibilisation a eu lieu le jeudi 22 septembre au lycée professionnel Jeanne d'Arc (BTS tourisme).

Une seconde sensibilisation a eu lieu le mercredi 5 octobre dans les locaux de la Croix-Rouge auprès des étudiants en formation d'aide-soignant.

Exposition d'œuvres artistiques

le vendredi 30 septembre toute

la journée dans l'espace public ouvert à tous : Parc St Cyr, Parc Léon Riccotier et Square Charles Géniaux.

Vente de gâteaux et de boissons au profit de la Délégation, le vendredi 30 septembre de 18h00 à 19h00 au parc Saint-Cyr.

Ciné-Débat autour du film « De toutes nos forces », le vendredi 30 septembre de 20h00 à 22h30 à l'école Sainte-Marie à Rennes.

Actions programmées :

Ciné-Débat autour du film « Debout les femmes ! », le vendredi 14 octobre de 10h00 à 12h30 ainsi qu'une

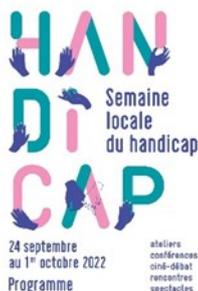
intervention de

sensibilisation, le même jour de 14h00 à 15h30, à Askoria (Centre de formation des futurs intervenants dans le domaine du social, éducatif et de l'animation).

Ciné-Débat autour du film « Debout les femmes ! » le jeudi 13 octobre de 20h00 à 22h30, à la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) du grand Cordel.

En raison des dates de publication de notre bulletin, nous ne pouvons faire le bilan de ces actions. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro trimestriel d'Han'Dizou à paraître début janvier 2023.

• LA SEMAINE LOCALE DU HANDICAP



Organisée du 24 septembre au 1er octobre par la ville de Rennes, cette semaine a proposé tout au long de la semaine de nombreuses animations : ateliers, conférences, cinés-débats, rencontres, spectacles...

La Délégation d'Ille-et-Vilaine d'APF France handicap a participé à plusieurs événements au cours de cette semaine en particulier les 24, 29 et 30 septembre (production d'œuvres artistiques itinérantes, ventes de gâteaux sucrés et de boissons, ciné-débat autour du film « De toutes nos forces »...).



Stand Délégation 35 pour l'ouverture de la semaine

• ZOOM SUR LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX HANDICAPS

La délégation, par l'intermédiaire de son Groupe Initiatives, organise régulièrement des actions de sensibilisation au handicap auprès des écoles ou d'autres organismes. Ces actions demandent une sacrée organisation, de la disponibilité et du courage pour témoigner en public. J'ai participé, pour la première fois, à ce type d'action le 22 septembre dernier au lycée Jeanne-d'Arc auprès des classes en BTS tourisme. Cette sensibilisation a duré toute la journée. Nous étions 6 intervenants : Daniel et Hubert assuraient les mises en situation pratique en fauteuil roulant dans la cour du lycée pendant que Annie, Alice, Marwan et Brigitte

présentaient l'association ou témoignaient de leur parcours. Les étudiants étaient répartis en 4 groupes : 2 le matin et 2 l'après-midi et ont suivi, alternativement, l'atelier « pratiques en fauteuil » et l'atelier « témoignages et échanges ». Cette organisation validée et encadrée par les enseignants qui nous ont accompagnés lors de cette journée a permis le bon déroulement de cette action de sensibilisation. L'objectif étant de permettre aux étudiants de mieux appréhender le handicap, les difficultés rencontrées et nos revendications. Si, selon les groupes, la participation des étudiants était plutôt moyenne,

l'évaluation reçue par la suite nous a complètement rassurés et beaucoup d'étudiants ont exprimé le souhait de pouvoir préparer des questions en amont.

A la suite de ma participation à cette sensibilisation, j'ai pris conscience de l'importance de nos actions envers un public jeune et ouvert aux apprentissages et aux découvertes et j'ai souhaité témoigner pour rendre hommage à tous nos adhérents bénévoles qui participent régulièrement à ces actions sans que celles-ci soient suffisamment mises en valeur au regard de leur importance. Merci à eux !

Brigitte



/LES GROUPES

• SERVICES A LA PERSONNE : DERNIÈRES NOUVELLES DU GROUPE SAP DU COLLECTIF HANDICAPS 35

Le groupe SAP (services à la personne) a participé à la **semaine locale du handicap** organisé par la Ville de Rennes la dernière semaine de septembre. Il a notamment organisé une conférence, le samedi 1er octobre à ASKORIA, sur le thème de « la personne accompagnée », animée par Richard Fernández, au cours de laquelle des usagers des services à la personne ont pu apporter leurs témoignages et

informer le public des difficultés récurrentes rencontrées qui entravent leur autonomie et compliquent leur quotidien. Ce fut aussi l'occasion, pour le groupe SAP, d'être visible et de faire connaître ses actions.

Une rencontre est prévue le 17 novembre prochain qui réunira l'ARS (Agence Régionale de Santé), le conseil départemental, des services à la personne et le groupe SAP,

faisant suite à la grande manifestation du 9 mars dernier. Le groupe SAP souhaite rappeler à cette occasion toutes les revendications des usagers dont l'autonomie est menacée et la vie à domicile mise en danger. Il rappellera également le projet de mise en place d'un pôle de remplacement. Ce projet lui tient vraiment à cœur.

• LE PROJET ASSOCIATIF : REGARD CROISÉS DES ADHÉRENTS BRÉTIILIENS

Une synthèse nationale

Cette synthèse a apporté des éléments intéressants :

- ◆ Notre association a réussi à mobiliser plus que les autres associations sur ce type de démarche.
- ◆ 1 500 réponses au questionnaire, surtout des réponses d'élus et de salariés, mais aussi quelques réponses de proches aidants.
- ◆ Au niveau national, une centaine de réunions ont eu lieu, pour un total de plus de 900 participants.

Ces différentes informations témoignent de l'aspect mobilisateur de cette question dans notre association.

Toutefois, deux regrets soulignés : il y a eu une faible participation des ESMS (établissements et services médico-sociaux) et le sujet de la jeunesse a été peu évoqué.

Les thèmes ressortis sont proches de ceux de notre territoire :

- ◆ L'accessibilité aux commerces et aux droits.
- ◆ La sortie de l'isolement (activités de loisirs, sensibilisation) pour rejoindre le milieu ordinaire.
- ◆ La thématique concernant les questionnements autour du COVID a suscité beaucoup d'échanges, il a été souligné la reprise lente et difficile des groupes relais. Par ailleurs, beaucoup d'adhérents sont totalement éloignés de l'informatique et sont donc encore plus isolés.
- ◆ Dans différentes rencontres, des problématiques ont été formulées concernant la vie à domicile, avec le souhait que ce sujet soit pris à bras le corps par le national, aussi fortement que cela a été fait pour la déconjugalisation.

- ◆ Les problématiques des moyens humains en délégation qui ne sont pas en adéquation avec nos ambitions
- ◆ Des difficultés pour s'approprier le projet associatif, peu lisible : il vaut mieux mettre en valeur les priorités du prochain projet et ne pas oublier de souligner dans chaque axe la nécessité du travail avec d'autres associations.



• LES CAFÉS CITOYENS



Un café citoyen a été organisé le 24 mai dernier par la Délégation sur le thème « Faut-il changer son mode d'alimentation ? ».

Malgré le faible nombre de participants (8), la qualité des échanges a largement compensé cette petite déception.

Chacun a pu faire part de son vif intérêt à débattre sur cette question en exprimant avec enthousiasme son avis et ses idées.

Les échanges ont pu révéler les remises en question dans un contexte de crise sanitaire, les raisons de modifier sa façon de consommer et chacun a pu repartir fier de ne plus rien ignorer

des différents régimes possibles : végétarien, végétal, fléxitarien...

Prochain café citoyen interne de la Délégation le mercredi après-midi 23 novembre 2022.

Parmi les thèmes proposés, c'est celui de « la musique » qui a été sélectionné pour cette rencontre.

Notez cette date dans vos agendas et n'hésitez pas à venir participer à un bon moment d'échanges et de partages dans une ambiance conviviale.



• LE CONSEIL APF DE DÉPARTEMENT (CAPFD) : BILAN 2021/2022

Les élus du CAPFD se sont retrouvés une fois par mois pour traiter l'ordre du jour proposé par les représentants Patrick Aubry et Brigitte Parey-Mans. Stéphanie Collet, également représentante, avait décidé de faire une pause dans ses engagements associatifs pendant cette période ; mais cette pause se termine maintenant et nous avons eu le plaisir de la retrouver à l'occasion de la soirée de remerciement aux bénévoles et aux militants du 30 Juin.

Mettons en lumière les actions que le CAPFD a porté durant ces derniers mois :

- **Mobilisation** pour la « Déconjugalisation de L'AAH » :

lors de 2 manifestations, nous avons fermement demandé que le montant de l'AAH cesse d'être calculé en fonction des revenus du conjoint. Nous avons apprécié la présence de nos amis du Morbihan et des Côtes d'Armor sur la place de la république à Rennes en février dernier. Nous avons reçu un bon écho médiatique.

- **9 mars 2022**, nous avons répondu à l'appel à la mobilisation en vue des élections présidentielles, lancé par APF France handicap : une manifestation a été organisée sur le thème de la vie à domicile et des services à la personne : « Vie à domicile en danger ! ». 200 participants sont venus soutenir ce combat. Il faut que nous continuions à nous mobiliser pour obtenir à domicile les prestations de qualité que les personnes en situation de handicap sont en droit d'attendre dans leur vie de tous les jours. A l'occasion de cette manifestation, des témoignages d'usagers ont été présentés à la presse qui s'est montrée sensible au problème.

- **Avril** a été marqué par une étape sur l'évaluation du projet associatif ; nous avons apprécié la contribution de l'ensemble des acteurs du mouvement (adhérents, bénévoles, salariés, usagers des établissements). Diverses rencontres ont été organisées sur tout le département d'Ille-et-Vilaine afin de récolter les attentes des participants. Une synthèse de nos débats a été rédigée. Et nous profitons de cette occasion pour remercier Jean-Yves Le Houëzec, notre ambassadeur du projet associatif : en nous encourageant à nous impliquer dans cette démarche, il nous a permis de dessiner les contours de notre action pour les années à venir.

- **Juin**, nous avons eu la chance d'accueillir l'assemblée générale d'APF France handicap au Couvent des Jacobins à Rennes : gros travail de préparation pour l'équipe du territoire 35-56 et pour les membres du comité de pilotage régional qui a reçu l'appui de salariés du siège. Grâce à la mobilisation de tous ces acteurs, l'AG du 18 Juin fut une grande réussite. 200 participants étaient présents sur place ; 500 au total avec les participants en région en visio-conférence.

- **Juin** également, nous avons eu l'occasion de participer à « Étonnant Voyage » : une rando entre Rennes et Betton pour Jean-Yves, Stéphane et moi-même le samedi et le mardi suivant, nous avons rejoint les participants de « Étonnant voyage » à Hédé, chez Emmaüs, pour une rencontre avec de multiples représentants associatifs intervenant dans le domaine de la précarité. Remercions Stéphanie Piron et Charles Meur pour leur investissement dans l'organisation de cette 1ère édition qui fut une réussite.

Patrick Aubry, représentant départemental

• LES PROJETS DU TERRITOIRE ILLE-ET-VILAINE ET MORBIHAN

Les projets territoriaux

Les élus du territoire (CAPFT) ont estimé qu'il était prioritaire de travailler les sujets suivants :

- Décloisonner les champs, même dans le domaine du handicap, notamment en se rapprochant du handicap psychique
- Se rapprocher du CEHM (Comité Entente Handicap Morbihan) qui redémarre
- Rencontrer des représentants en territoire en proposant d'y participer soit en visio soit en présentiel, selon les souhaits de chacun
- Vie à domicile.



Les projets départementaux (CAPFD)

- Participation à la semaine locale du handicap fin septembre par des Ciné-Débats et des interventions de sensibilisation (voir page dédiée aux actions des groupes)
- Organisation d'autres journées de sensibilisation avec Ciné-Débats en novembre
- Inauguration d'une semaine à thème Zen, fin octobre, avec des activités relaxantes et d'une semaine à thème découverte du monde en avril
- Une table ronde autour des services à la personne le 17 novembre.



• **Arrivée de nos 2 volontaires en contrat civique : bienvenue à elles !**



Alice est arrivée à la Délégation le lundi 19 septembre en tant que volontaire en service civique. Le jeudi de la même semaine, elle était déjà propulsée sur une action de sensibilisation à l'école Jeanne-d'Arc et elle a dû assurer au pied levé l'animation des échanges avec les étudiants l'après-midi car Annie Derriennic, appelée également en renfort en l'absence des animateurs habituels, ne pouvait rester. L'évaluation faite par la suite par les

étudiants montre que chacun a su maintenir le bon cap malgré le stress. Une semaine plus tard, Alice co-animait les échanges lors de la soirée Ciné-Débats du 30 septembre. Quelle arrivée bouillonnante... Bienvenue parmi nous, Alice !

Laissons-la se présenter :

« Bonjour à toutes et tous ! En tant que nouvelle volontaire en Service civique, je me permets de me présenter à vous. Je m'appelle Alice BONHOMME-LACOUR et suis une jeune personne transgenre de 23 ans (résumons au maximum, une fille née dans un corps de garçon). Et oui, cela peut (malheureusement) être mal connu mais j'axe mon engagement à APF France handicap dans l'écoute et la défense de toutes les minorités, quelles qu'elles soient. Je pense que ce combat sera aussi le Vôtre. J'ai déjà pu rencontrer, depuis mon arrivée le 19 septembre,

certains et certaines d'entre vous. Vous avez tous été chaleureux, accueillants. J'ai hâte de continuer les sensibilisations et de faire bouger et avancer la société autour de nous, pour plus d'inclusivité et de solidarité. A très vite ! »

Et voici **Audrey**, arrivée peu après Alice... à son tour de se présenter :

« Je suis Audrey NOGUES, j'ai 19 ans. J'ai effectué, l'année dernière, une première année en licence de psychologie. En parallèle de ma L1 j'ai commencé à apprendre la LSF (Langue des Signes Française) en cours du soir et je continue cette année. La licence de psychologie m'a permis de me rendre compte que c'est un domaine qui ne me correspond pas. C'est pour cela qu'après deux séjours avec APF Évasion, j'ai voulu prolonger cette belle expérience en postulant au service civique sur le secteur animation de la Délégation. Ce service civique me permet de faire une pause dans mes études et va permettre de me réorienter par la suite. Je fais aussi du baby-sitting le mercredi et certains autres soirs de la semaine. Je dois commencer un engagement bénévole prochainement. Mon objectif à la Délégation, durant ces 8 mois, va être de programmer de belles animations à partager avec vous. Au plaisir de vous voir profiter de celles-ci. »



• **À VOS AGENDAS !**

L'**assemblée départementale** d'APF France handicap et le **repas de Noël** auront lieu le **9 décembre** prochain à la MJC Le Grand Cordel à Rennes.

N'oubliez pas de répondre à l'invitation que vous allez bientôt recevoir !



• **OPERATION RESSOURCES : LES BRADERIES**

Des dates à retenir !

- Dimanche 16 octobre 2022
- Dimanche 19 mars 2023
- Dimanche 18 juin 2023
- Dimanche 15 octobre 2023



Nous vous attendons nombreux sur toutes ces braderies qui nous permettent de collecter des fonds affectés au financement des

activités organisées par la Délégation pour en atténuer le coût demandé à nos adhérents.

Du nouveau : la récupération du petit matériel électrique

Jusqu'ici, nous ne récupérons pas les objets électriques pour la vente lors de nos braderies. Or, 2 nouveaux bénévoles, Serge et Abdoulaye, sont arrivés avec les compétences nécessaires à la vérification et au dépannage. Ils vont pouvoir assurer ce service.

Nous sommes pour l'instant dans une phase test. Un point sera fait après la braderie du 16 octobre. Dès à présent, toutefois, nous acceptons le petit matériel électrique (ne pas dépasser la taille, approximativement, d'un four micro-ondes).

Pour tout renseignement complémentaire à ce sujet, Alain Gilbert, bénévole à la Délégation, répondra à vos questions (Tél. 02 99 84 26 66).



DEMANDEZ LE PROGRAMME!



Les rendez-vous loisirs de l'automne :

- Une rencontre conviviale : repas mensuel arménien, le 20 octobre
- Soirée crêperie, le 21 octobre
- Le Groupe Amitié se retrouve, tous les lundis (vacances incluses sauf fériés) de 14h00 à 17h00, autour de jeux de société, à la Délégation

La Délégation sera fermée du 31 octobre au 6 novembre, pendant les vacances scolaires. Pour les activités de novembre, informez-vous auprès de la Délégation.



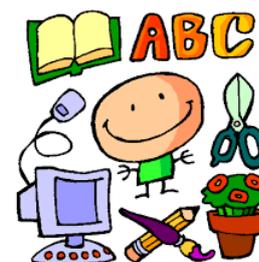
• Les ateliers

À la rentrée, tous les ateliers ont repris leurs activités. Pour les adhérents qui souhaitent continuer ces ateliers ou s'y inscrire, pas d'hésitation :

Informez-vous et inscrivez-vous auprès de Stéphanie Piron : 02 99 84 26 66.

Voici la liste des ateliers mis en place à la Délégation :

- ◆ L'atelier pâtisserie, un mardi sur 2 ;
- ◆ L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier relaxation, un mercredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier boxe et renforcement musculaire tous les jeudis ;
- ◆ Un atelier boccia, sarbacane et molkki tous les vendredis ;
- ◆ L'atelier chorale, tous les jeudis sauf vacances scolaires ;
- ◆ L'activité vélo couché, mardi et samedi tous les 15 jours ;
- ◆ L'activité joëlette, un jeudi par mois.



Attention : des modifications de planning peuvent survenir. Informez-vous.

Prochains séjours de vacances

APF France handicap organise, depuis 3 ans, des séjours à destination des personnes en situation de handicap de l'association. Cette année, 3 séjours sont proposés dans le centre de vacances nautiques de Moulin Mer à Logonna Daoulas (Finistère).

Dates de ces séjours :

1^{er} séjour : du 8 au 11 octobre (4 jours - 3 nuits)

2^{ème} séjour : du 11 au 14 octobre (4 jours - 3 nuits)

3^{ème} séjour : du 17 au 21 octobre (5 jours - 4 nuits).

Les tarifs sont compétitifs.

L'accompagnement est bien prévu quel que soit le handicap des participants.

Pour toutes informations adressez-vous à la Délégation.



Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).

Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf-francehandicap35.org (rubrique agenda).

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

• **CULTURE**



La dyslexie

La dyslexie expliquée aux petits Agnès Cathala propose, un album illustré par Claire Le Meil, présentant

la dyslexie et ses conséquences. Destiné aux enfants de 4 à 7 ans, il présente ce trouble de l'apprentissage en suivant une élève concernée, Noémie qui, grâce à l'aide d'une orthophoniste, suit la classe avec diverses techniques adaptées. L'autrice explique les difficultés d'écriture et de lecture qu'engendre la dyslexie qui touche au moins un enfant par classe et entraîne un retard scolaire quand il n'est pas repéré et diagnostiqué au plus tôt.

La dyslexie par Agnès Cathala, éditions Milan, 7,90 € en librairies et 4,99 € en numérique.



Josée, le tigre et les poissons

La première rencontre entre Tsuneo, étudiant féru de plongée sous-marine, et Kumiko « Josée » paraplégique, est brutale :

pendant le contrôle de son fauteuil roulant, elle heurte le jeune homme, se retrouve allongée sur lui au sol, et le mord ! Pourtant, c'est le début d'un emploi d'aidant de la jeune femme. Emploi qui n'est pas de tout repos, tant le caractère de Josée est contrasté et son comportement parfois violent. Comment Tsuneo apprivoisera-t-il Josée et parviendra-t-il à la faire sortir de son isolement

pour lui faire découvrir le monde ? C'est l'histoire que conte **le manga « Josée, le tigre et les poissons »**, réalisé par **Nao Emoto sur une histoire de Seiko Tanabe, 2 tomes parus chez Delcourt ; 7 € en librairies, 4,99 € en numérique chacun.**



Lila fête Noël!

Lila fête Noël pour apprendre la langue des signes Julie-Anne Karsenty propose, sur des illustrations

de Mélissa Laurent, un album destiné aux parents voulant communiquer en langue des signes avec leurs tout-petits. Dans « Lila fête Noël », nous suivons la fillette dans sa découverte de l'univers de cette fête de fin d'année en apprenant à chaque fois un mot-signe nouveau. Chaque mot-signe est dessiné avec sa dynamique, puis repris dans la comptine finale que l'on retrouve en vidéo Youtube au moyen d'un QR code. **Lila fête Noël, par Julie-Anne Karsenty et Mélissa Laurent, Chapeau Éditions, 10,90 €.**



La fille qui sourit

pour donner de l'espoir Les lèvres d'Adèle arborent toujours un sourire adapté aux circonstances et sa collection est inépuisable.

Pourtant, il lui en faut de l'optimisme pour vivre son quotidien (mère dépressive, père absent). C'est en visitant son petit frère



hospitalisé qu'elle rencontre un jeune homme cassé de partout. Intriguée et attirée par ce garçon renfermé, elle va s'efforcer de le sortir du drame automobile qui a tué son père, gravement blessé sa mère maintenue dans le coma et brisé les membres et le dos de leur fils. Comment la souriante Adèle réussira-t-elle à redonner le goût de vivre et de sourire à tout ce monde ? C'est ce que conte Laurence Gillot dans un roman pour ados, écrit pour donner de l'espoir même quand il fait noir, froid et pleut à verse. **La fille qui sourit, de Laurence Gillot, éditions Milan, 12,90 € en librairies.**



Quatre de chute

ou quand le bridge devient mortel ! 3 des meilleurs joueurs français de bridge meurent à quelques semaines d'intervalle, de causes

naturelles semble-t-il. Toutefois cette succession tragique interroge une capitaine de police judiciaire atypique dont la grand-mère est fêlée de ce sport intellectuel : n'y aurait-il pas un maître d'œuvre derrière cet enchaînement morbide ? Elle décide d'enquêter sur ces crimes presque parfaits... Tel est le sujet du dernier roman à suspense de Guy Escure qui plonge le lecteur dans le monde du bridge. **« Quatre de chute », par Guy Escure, 3E Éditions, 3,99 € en ebook et 14 € chez l'éditeur.**

Dons de livres

« Quel bonheur d'imaginer que nos livres, qui encombrant parfois bibliothèques et placards, vont avoir une nouvelle vie, qu'ils vont donner de la joie à d'autres personnes en leur permettant de s'évader durant quelques heures !

Soyez chaleureusement remerciés pour ces livres que vous nous donnez, lesquels, par le biais de nos braderies, nous permettront de poursuivre les activités mises en place par la Délégation pour ses adhérents en situation de handicap. Cependant, veuillez bien à vérifier leur état avant de nous les déposer. Pensez aux futurs lecteurs et, en amont, à la personne qui bénévolement prend le soin de trier vos dons et qui doit parfois en jeter les ¾, en faisant ce geste citoyen supplémentaire de déposer vos livres en mauvais état dans les bacs de recyclage de papier et non à APF France handicap. Merci à vous ! »



• SPORTS

•• Sites olympiques et paralympiques, accessibilité, modifications...

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 escompte 10 millions de visiteurs dont 350 000 personnes en situation de handicap. Il met notamment en avant les transports, comme le service public PAM75, transport adapté et collectif à la demande. Ce service coûte 6 fois plus cher que les transports collectifs normaux et ne pourra pas absorber tout le monde. De plus, il faudra réserver chaque trajet 2 jours à l'avance. Un sujet important oublié : comment et où loger les visiteurs en situation de handicap puisque l'offre n'est pas recensée ?

Jeux de Seine Saint-Denis

Des modifications sur les sites de compétition ont été apportées par le Comité



d'organisation des Jeux afin de garantir des conditions optimales de compétition pour les athlètes, la maîtrise du budget, etc. Les épreuves de tir et para-tir pourraient se dérouler au Centre National de tir sportif de Châteauroux

(Indre) et être le seul site de compétition paralympique hors d'Ile-de-France.

Le paracyclisme effectuera une boucle partant et arrivant à Clichy-Sous-Bois et le para-marathon partira de l'ancien dépôt de carburants de la Courneuve. La cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques se déroulerait Place de la Concorde à Paris pour « offrir aux athlètes paralympiques une mise en valeur unique ». Il permettrait, en outre, de mutualiser les installations utilisées sur ce site pour les Jeux Olympiques pour les épreuves de BMX Freestyle, Skateboard, Breaking et Basketball 3x3.

•• Champions d'Europe et du Monde



L'équipe de France a pris sa revanche sur les Jeux de Tokyo d'août 2021 en remportant le championnat d'Europe de cécifoot. Elle a battu la Turquie en finale. Elle a éliminé les Al-

lemans en demi-finale aux tirs au but (1-0) après un 2-2 acharné.

L'équipe de natation handisport a remporté 12 médailles lors du championnat du monde au Portugal : Alex Portal sur 200 m. 4 nages,

Laurent Chardard sur 50 m. papillon, ont décroché, chacun, un titre mondial.

Ugo Didier remporte une médaille d'argent sur 100 m. dos, 110 et 400 m. nage libre et 200 m. 4 nages.

Médailles d'argent pour Alex Portal en 400 m. nage libre et 100 m. papillon, Anaëlle Roulet en 100 m. dos et Laurent Chardard en 100 m. nage libre. Solène Sache en 100 m. brasse et à nouveau Alex Portal en 100 m. nage libre.

• LOISIRS

•• Handiapason

Handiapason, une plateforme collaborative pour partager gratuitement de nombreux contenus sur des thèmes variés : communication, culture, vie quotidienne, loisirs, citoyenneté.

Elle est co-gérée par les départements et l'association Isaac.

Vous êtes éducateur, soignant, famille, vous souhaitez proposer des activités à vos usagers ou vos proches : vous trouverez sur la plateforme Handiapason des idées, supports et outils pour les accompagner (jeux, recettes, diaporamas, activités manuelles, fiches projets...).



Rendez-vous sur www.handiapason.fr.

Modalités pratiques : vous devez vous inscrire sur le site afin de recevoir vos identifiants de connexion.



• LA CITROUILLE, REINE D'HALLOWEEN ET LA LÉGENDE DE JACK O'LANTERN

Au moment de la Samain (fête celte se rapprochant de la Toussaint), nos ancêtres les gaulois vidaient des navets ou des betteraves pour les tailler en forme de tête de mort, que l'on plaçait au bord des routes ou vers les cimetières. Les Celtes associaient les raves au diable car elles poussaient sous terre et pouvaient relier le monde des morts à celui des vivants. Plus tard, les Irlandais émigrés aux États-Unis adoptèrent les citrouilles plus abondantes sur ce continent. Le but de ces légumes évidés était d'effrayer les esprits.

Cette coutume est également liée à la légende de Jack O'Lantern, un homme ivrogne et joueur de cartes de son vivant, obligé d'errer sur terre après sa mort car ni Dieu, ni le Diable ne voulaient de lui. Jack obtint cependant une braise

du diable, qu'il introduisit dans une citrouille évidée, afin de guider sa marche dans les ténèbres. Une variété de citrouilles porte d'ailleurs son nom.



• LA RECETTE DE L'OMELETTE AUX CHAMPIGNONS DES BOIS

Ingrédients pour 4 personnes : 8 œufs de poules élevées en plein air, 2 cuillères à soupe de crème épaisse (au minimum 30 % de matière grasse), 300 g de cèpes frais ou des girolles ou des chanterelles, une bonne poignée de Comté râpé, sel et poivre, quelques branches de persil plat, une lchette de vin blanc sec.



Recette :

- Lavez vos cèpes, vos girolles ou vos chanterelles, détaillez-les et faites-les sauter dans du beurre pendant 3 minutes. Puis réservez vos champignons.
- Dans un saladier, cassez les œufs et ajoutez-y une cuillère de crème épaisse, salez, poivrez et battez le tout.

- Beurrez une poêle et faites-la chauffer pendant 30 secondes puis versez vos œufs battus ainsi que vos champignons et remuez régulièrement avec une spatule en bois pour obtenir une texture onctueuse et baveuse.
- Faites glisser l'omelette dans une assiette et râpez par-dessus le Comté râpé.
- Déglacez la poêle avec un peu de vin blanc sec et ajoutez-y une cuillère de crème. Faites chauffer, sans bouillir, le mélange quelques instants puis versez-le sur l'omelette.
- Effeuillez enfin le persil plat sur votre préparation et servez tout de suite avec quelques feuilles de salade verte.

Charade

Mon premier a fait la renommée de Louis Armstrong
Mon second précède trois
Mon troisième est donné par le chef d'orchestre
Mon quatrième termine la vie
Mon tout se cache sous les feuilles des bois en automne.

Voir la solution en bas de page

Rébus de l'automne

Lorsque juillet flirte
avec novembre

(Solution ci-dessous)



Solutions : Solution1 : trompette de la mort (champignon noir très apprécié malgré son nom)
Solution 2 : L'été de la Saint-Martin (lait, T, 2, la, saint, mare, thym)

La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton
35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter



notre équipe locale legs et donations sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

Rejoignez notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes
Tél : 02 99 84 26 66

ou Consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seules face au handicap!



● Han'dizou 35 est édité au trimestre. Pour celui du 1er trimestre 2023 merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 décembre 2022.**

● Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine : 40 rue Danton, 35700 Rennes

Tirage : 430 exemplaires

● Directrice de publication : Cécile Cottebrune-Desbats

● Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Monique Berlan, Marie Thé Desvignes, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud,

Informations sur ce numéro :
Cécile Cottebrune-Desbats
Tel : 02 99 84 26 66

BULLETIN D'ADHÉSION	
<p>OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :</p> <p><input type="checkbox"/> Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €</p> <p><input type="checkbox"/> Cotisation familiale* : <input type="checkbox"/> 2 personnes (40 €) <input type="checkbox"/> 3 personnes (45 €) <input type="checkbox"/> 4 personnes (60 €) <input type="checkbox"/> 5 personnes (75 €) <input type="checkbox"/> 6 personnes (90 €)</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{ère} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans</p> <p><input type="checkbox"/> Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)</p> <p><input type="checkbox"/> J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :</p> <p>TOTAL de mon règlement :</p>	<p>OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !</p> <p>NOM PRENOM..... ADRESSE..... CODE POSTAL..... VILLE..... DATE DE NAISSANCE.....</p> <p>Ci-joint un chèque postal ou bancaire de € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :</p> <p>APF Délégation d'ILLE et VILAINE 40, Rue DANTON 35700 RENNES</p>

NUMEROS UTILES : La Plate-Forme Handi-Droits

Une question sur vos droits ou des démarches à effectuer ?

Vous pouvez contacter la Délégation.

Tél: 02 99 84 26 66

mail: dd.35@apf.asso.fr

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)